

**DELIBERATION N°DCP2025_0222****LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le vendredi 16 mai 2025 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 15*

*Nombre de membres
présents : 8*

*Nombre de membres
représentés : 2*

*Nombre de membres
absents : 5*

Présents :

BELLO HUGUETTE
NATVEL LORRAINE
NABENESA KARINE
RAMAYE AMANDINE
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE

Représenté(s) :

LEBRETON PATRICK
BAREIGTS ERICKA

Absents :

OMARJEE NORMANE
TECHER JACQUES
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL

*La Présidente,
Huguette BELLO*

RAPPORT /DHSEVL / N°116913
RECONDUCTION DES DISPOSITIFS "NUMERIKLAS" ET "NUMERISAK" POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-
2026



Séance du 16 mai 2025
Délibération N°DCP2025_0222
Rapport /DHSEVL / N°116913

**Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional**

**RECONDUCTION DES DISPOSITIFS "NUMERIKLAS" ET "NUMERISAK" POUR
L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la délibération N° DAP 2024_0012 en date du 28 mars 2024 portant ajustement des délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DCP 2023_0151 en date du 14 avril 2023 portant sur l'actualisation du cadre d'intervention du dispositif cartable numérique « Numérisak » pour les volets équipement informatique et connexion internet pour les familles les plus modestes,

Vu le budget de l'exercice 2025,

Vu le rapport N° DHSEVL / 116913 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Humain du 06 mai 2025,

Considérant,

- la volonté de la collectivité d'accompagner les familles les plus modestes, d'agir en faveur des publics les plus fragiles et de favoriser l'égalité des chances,
- que la Région porte une politique régionale ambitieuse en matière d'éducation,
- que la Région porte depuis la rentrée scolaire 2022 une stratégie de déploiement du numérique dans les lycées publics et privés en partenariat avec l'Académie,
- la volonté de la collectivité de reconduire le dispositif «Numérisak» pour améliorer les conditions de travail des élèves, compléter et diversifier les modes d'apprentissage des élèves en dotant les primo lycéens d'un équipement informatique,
- la volonté de la collectivité d'accompagner les familles réunionnaises les plus modestes dans le financement d'une connexion internet afin de leur faciliter l'accès à l'information,
- la volonté régionale de faciliter l'accès aux manuels et ressources pédagogiques numériques, afin de garantir la gratuité des manuels aux familles des lycéens et d'aboutir progressivement à la mise en place de la classe numérique «Numériklas » dans les lycées,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de la Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- de valider la reconduction des dispositifs « Numériklas » et « Numérisak » au titre de l'année scolaire 2025-2026 ;
- d'autoriser la mise en œuvre des procédures nécessaires aux différentes opérations ;
- d'engager une enveloppe globale de **8 700 000 €** décomposée comme suit :
 - **8 500 000 €** pour la fourniture de licences pédagogiques numériques pour les lycées de La Réunion et le financement de l'aide à l'acquisition de l'équipement informatique sur l'Autorisation de Programme P110-0005 « Cartable numérique » votée au chapitre 902 et de prélever les crédits de paiement afférents sur l'article fonctionnel 902-288 du Budget 2024 de la Région,
 - **200 000 €** pour le financement de l'aide à la connexion internet sur l'Autorisation d'Engagement A110-0016 « Connexion internet pour les familles les plus modestes » votée au chapitre 932 et de prélever les crédits de paiement afférents sur l'article fonctionnel 932-288 du Budget 2025 de la Région ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,
Huguette BELLO**